Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 8570090
Centre d'intérêt: 240

Bouchard, Carmen.

La condition économique et financière des étudiants universitaires : travail de recherche / présenté au Comité organisation du système universitaire de la CEU par Carmen Bouchard. -- Montréal : Commission d'étude sur les universités, 1979.
53 p. ; 28 cm.

Code: CEU-099.6. Notes (part. bibliogr.) au bas des p.

Descripteur(s): *Caractéristiques de l'étudiant *Caractéristiques socio-économiques *Revenu *Travail d'étudiant *Bourse d'études *Prêt *Aide aux étudiants *Vie étudiante *Egalité en éducation *Universitaire (Niveau)

L'auteure cherche à répondre à deux questions reliées à la condition économique et financière des étudiants: 1. pourquoi le régime d'aide gouvernementale ne touche-t-il qu'une faible proportion d'étudiants? 2. quels sont les moyens auxquels ont recours les étudiants pour se procurer des revenus?

La condition économique et financière des étudiants est d'abord cernée à partir de trois grands thèmes: 1. l'insertion de l'étudiant sur le marché du travail; 2. l'accès aux autre sources de revenus; 3. l'endettement. L'auteure utilise pour ce faire les résultats de l'enquête Dandurand-Fournier. La deuxième partie porte sur le régime d'aide financière du gouvernement. L'auteure, s'appuyant sur les règles d'attribution des prêts et bourses de 1978-1979, cherche à connaître les fondements et les principes de ce régime d'aide et décrit leur mise en application. Enfin, une dernière partie expose certaines solutions et alternatives visant à améliorer ou à modifier la condition économique des étudiants.

L'étude fait ressortir que la plupart des étudiants à temps plein (66,8%) consacrent toute leur année scolaire à leurs études; 32,2% ont un travail durant l'année, mais le plus souvent à temps partiel; 21,8% ont une bourse et 44% une aide familiale. Le revenu annuel dont bénéficient les étudiants est pour près de la moitié (48,7%) inférieur à 3000$; pour près de la moitié des étudiants, l'accès à l'université et la poursuite d'études supérieures entraînent un endettement. Le régime actuel d'aide gouvernementale correspond de moins en moins à la réalité. Il est nécessaire d'envisager des solutions visant à aplanir les inégalités dans la condition économique et financière des étudiants.

Type de document: r
Notice(s) connexe(s): 8170457, 8270025

Lionel Bouchard

La condition économique et financière des étudiants universitaires.

EDUQ 8570090

La condition économique et financière des étudiants universitaires.

Travail de recherche présenté
au Comité Organisation du
système universitaire de la CEU
par

Carmen Bouchard

Mai 1979

CELI-099.6

LA CONDITION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ETUDIANTS

Introduction

La condition économique et financière des étudiants est largement déterminée par les ressources financières dont ils disposent. Ainsi, l'évaluation de ces ressources serait le moyen le plus adéquat pour connaître cette condition. Cet aspect de la question a déjà été largement traité par les associations étudiantes. Mais les études disponibles ne donnent guère d'information sur les moyens utilisés par les étudiants pour se procurer leurs ressources pécuniaires. Néanmoins, la diversité stratégies d'allocation des temps, mise en évidence dans un chapitre précédent sur les modes de vie des étudiants, est déjà un premier indice de l'hétérogénéité des tactiques qu'utilisent ces derniers.

Il faut souligner la situation ambigüe vécue par cette catégorie d'acteurs sociaux en ce sens qu'ils ne sont pas sur le marché de la main-d'oeuvre active comme le sont les travailleurs salariés ou chômeurs: en effet, ceux-ci possèdent des avantages tels que la qualification, l'expérience ou encore la disponibilité. D'une part, le principal travail des étudiants étant un travail intellectuel qui n'est pas rémunéré ils ne sont pas perçu comme participant à la force de travail active; d'autre part, ils demeurent participants à la société de consommation et à ce titre ils doivent se procurer des ressources financières de façon à maintenir un niveau de vie conforme, dans une certaine mesure, aux exigences de celle-ci. Il s'avère donc pertinent de connaître la façon dont ces acteurs sociaux arrivent à s'adapter à cette situation paradoxale.

Il existe bien sûr, le recours au régime d'aide financière directe du gouvernement (service des prêts et bourses). On peut penser que ce régime d'aide est l'une des sources de revenus les plus largement répandues et accessibles à l'ensemble de la population étudiante. Mais les faits ne confirment pas cet à priori. En effet, ce régime d'aide procure un apport financier qui ne touche qu'une faible proportion d'étudiants: depuis 1972, une proportion d'environ le quart de la population étudiante des cégeps et des universités a obtenu annuellement une aide sous forme de prêt et une proportion maximale de 17% seulement d'étudiants ont bénéficié d'une bourse en plus d'un prêt. Il y a donc pas moins de 80% de la population étudiante qui trouve ailleurs les ressources pécuniaires indispensables à son maintien.

Cette situation nous porte à nous interroger sur deux points reliés à la condition économique et financière des étudiants: d'une part, sur les causes de cet accès limité à ce régime d'aide et d'autre part, sur les moyens auxquels ont recours les étudiants pour se procurer des revenus. Pour répondre à ces deux interrogations et pour cerner l'ensemble de la question de la condition économique et financière des étudiants, nous procéderons en trois parties.

Dans une première partie, nous tenterons de circonscrire l'état de la question de la condition économique et financière autour de trois thèmes: 1) l'insertion de l'étudiant sur le marché du travail; 2) l'acces aux autres sources de revenus; 3) l'endettement.

La deuxième partie, portera sur le régime d'aide financière du gouvernement. Il nous a semblé pertinent de traiter de ce sujet dans une partie distincte des autres sources de revenus compte tenu de son importance comme palliatif possible aux insuffisances de revenus qui mettent en péril l'accessibilité aux études supérieures. Une autre raison justifiant ce choix est le fait que ce

régime d'aide a été l'objet de nombreuses contestations de la part des étudiants. Afin d'évaluer la portée réelle de ce régime d'aide, nous chercherons à en connaître les fondements et les principes et nous décrirons leur mise en application dans le calcul de l'aide à accorder.

Pour clore ce chapitre, nous prévoyons, dans la troisième partie, mettre en évidence certaines solutions et alternatives visant à améliorer ou à modifier la condition économique et financière des étudiants.

3.1 La condition économique et financière des étudiants: l'état de la question

Les moyens dont disposent les étudiants pour se procurer des ressources pécuniaires sont peu nombreux et très inégalement rémunérateurs. Ils peuvent soit se procurer un emploi rémunéré pendant l'année académique ou encore pendant les vacances d'été, soit avoir recours à des prêts personnels ou aux prêts garantis par le gouvernement, soit bénéficier d'une bourse gouvernementale ou d'organismes privés ou encore obtenir une aide financière de leur famille. Le recours à l'une ou l'autre de ces sources n'est pas nécessairement exclusif, les étudiants peuvent les combiner le cas échéant. Le tableau suivant nous permet d'établir l'importance de ces diverses sources de revenus quant à la proportion du budget étudiant qu'elles concluent et quant à la proportion d'étudiants qui y ont recours.

En se référant à ces données, il apparaît que les emplois rémunérés constituent la source de revenus la plus largement répandue: la proportion la plus élevée (90.3%) de répondants y ont recours. La contribution des parents vient en deuxième lieu: elle touche une proportion de 66.9% de répondants. La proportion de ces étudiants ayant eu recours à des prêts ou à des bourses varie peu

(respectivement 31.8% et 28.8%) et présente une diminution sensible par rapport à l'utilisation des deux premières années de revenus. Cette échelle demeure la même quand on compare cette fois les proportions du budget comblées par chaque source. Toutefois, l'apport financier des emplois rémunérés les distingue nettement des autres sources de revenus: en effet, pour environ la moitié des répondants (48.2%), les emplois rémumérés fournissent des ressources suffisantes pour donner une proportion élevée (75% et plus) du budget. La contribution des parents, bien qu'elle demeure la deuxième source de revenus auxquels ont recours les étudiants, est beaucoup moins importante si on considère la proportion du budget qu'elle couvre en comparaison de l'apport des emplois rémunérés: pour une proportion de 40% de répondants, elle ne comble que le quart du budget. Ce qui ressort donc de ces observations c'est l'importance des emplois rémunérés qui d'une part, s'avèrent être la source de revenus la plus généralisée et d'autre part, procurent les ressources pécuniaires les plus élevées. Aussi, on constate une double participation des étudiants au monde du travail: par le travail intellectuel et par le travail rémunéré.

Tableau 1

Pourcentage cumulatif de la proportion du budget étudiant selon les sources de revenus, pour les répondants de niveau universitaire, 1ère année (cohorte III) et 2e-3e année (cohorte IV)

Proportion	Sources de revenus			
	Parents	Emplois rémunérés	Emprunts	Bourses
90% et -	11.2	30.4	1.2	0.9
75%	17.3	48.2	3.0	2.1
50%	28.9	67.9	10.2	7.3
25%*	68.9	90.3	28.8	31.8
Nul	100.0	100.0	100.0	100.0
N	1441	1540	1288	1334

* On a regroupé les catégories 10% et 25%
Source: ASOPE.

Connaissant la situation paradoxale vécue par ces derniers, l'on peut s'attendre à découvrir diverses stratégies d'action utilisées par les étudiants pour concilier cette double participation. Des données récentes tirées d'une enquête faite pour cette commission d'études nous permettent de mieux connaître les comportements à l'égard du travail[1] et à l'égard des autres sources de revenus; nous utiliserons les résultats de cette enquête pour brosser un tableau de la situation.

3.1.1 L'insertion de l'étudiant sur le marché du travail

On peut décrire la façon dont les étudiants s'insèrent sur le marché du travail, en étudiant la fréquence avec laquelle ils occupent un emploi rémunéré tant pendnat l'année académique que pendant t'été, les variations des comportements à l'égard du travail, la nature de celui-ci et les revenus qu'ils procurent.

3.1.1.1 L'emploi rémunéré pendant l'année académique

Bien qu'une proportion de 48.7% d'étudiants affirment exercer un emploi rémunéré pendant l'année académique, cette proportion ne demeure pas stable quand on prend en considération certaines variables dont le régime d'étude (temps plein, temps partiel), le niveau D'étude et le champ disciplinaire.

a) Variations selon le régime d'étude

La relation entre le régime d'étude et le fait d'exercer ou non un emploi rémunéré fait ressortir nettement la présence de deux groupes au sein de la population étudiante dont les comportements à l'égard du travail se différencient. Ainsi, les étudiants qui sont inscrits à temps partiel détiennent la plus forte proportion (89%) d'étudiants qui exercent un emploi. C'est également dans cette catégorie d'étudiants que se concentre la plus grande proportion d'étu-

1. Enquête faite par Dandurand-Fournier.

diants qui occupent à temps plein un emploi rémunéré: près de 80% des étudiants à temps partiel ont un emploi à temps plein. Pour leur part, les étudiants inscrits à temps plein exercent dans une proportion moindre (33.2%) un emploi et, lorsque tel est le cas, il s'agit habituellement d'un travail à temps partiel: parmi ces derniers, seulement 6.1% d'étudiants ont un emploi rémunéré.

Tableau 2

Le travail des étudiants selon le régime d'étude

Régime d'étude	Travail				
	Aucun	Temps plein		Temps partiel	Total
Temps plein	66.9	6.0	33.1%	27.1	100%
Temps partiel	10.9	78.4	89.1%	10.7	100%
Total	51.3	26.1	48.7%	22.6	100%
					N = 115922

b) Variations selon le niveau d'étude et la discipline

Les variations à l'égard d'un travail rémunéré selon le niveau d'étude et la discipline sont en fait beaucoup plus grandes parmi les étudiants inscrits à plein temps. La plupart des étudiants à temps partiel ayant un emploi régulier, les variations ne sont guère significatives. Mais, pour les étudiants inscrits à plein temps, il apparaît que plus les études sont avancées, plus la proportion d'étudiants ayant un emploi est élevée et plus souvent, cet emploi rémunéré est un emploi à plein temps. Ces différences sont plus grandes entre les cycles inférieurs et les cycles supérieurs (maîtrise et doctorat): de 31.5% au niveau du baccalauréat et de 28% au niveau du diplôme professionnel (c'est-à-dire santé, sciences appliquées et administration), la proportion d'étudiants qui, inscrits aux études à

plein temps, exercent un emploi, passe au niveau de la maîtrise à 53.4% et au niveau du doctorat à 54.9% (tableau 3).

Tableau 3

Pourcentage d'étudiants à temps plein occupant ou non pendant l'année académique, un emploi selon le niveau d'études

	Travail			
Niveau d'étude	Aucun	Temps partiel	Temps plein	Total
Baccalauréat	68.5	26.7	4.8	100.0
Diplômes professionnels	72.0	19.7	8.3	100.0
Maîtrise	46.6	41.3	12.1	100.0
Ph.D.	45.1	35.8	19.1	100.0
Total	66.8	27.1	6.1	100.0
			N =	83,650

Si par ailleurs, l'on prend en considréation non seulement le niveau d'étude mais aussi le champ ou secteur disciplinaire, d'autres différences apparaissent. Ainsi, les secteurs disciplinaires où, au niveau du baccalauréat, la proportion d'étudiants occupant un emploi est moins élevée, sont les sciences médicales (17.6%) et para-médicales (14.6%) et les sciences appliquées (25.0%). Dans tous les autres secteurs disciplianires, cette proportion est égale ou supérieure à 30% de la population étudiante de ce niveau. Si, l'on tient compte simultanément des étudiants inscrits au baccalauréat et de ceux qui poursuivent des études en vue d'un diplôme professionnel, il semble que seul le secteur médical (et para-médical) regroupe une faible proportion d'étudiants qui inscrits à temps plein exercent un emploi. Pour leur part les étudiants en sciences appliquées n'auraient pas, dans leur ensemble, un comportement à l'égard du travail très différent des autres étudiants universitaires: plus de 30% exercent un emploi et, comme les autres étudiants, cet emploi est habituellement à temps partiel. Il n'y a en effet, au niveau de baccalauréat et du diplôme pro-

fessionnel, que peu d'étudiants qui vont cumuler à la fois des études à temps plien et un emploi à temps plein, et ce quelque soit le secteur disciplinaire (la seule exception étant les sciences de l'administration où 73.2% d'étudiants inscrits à temps plein à un diplôme professionnel ont aussi un emploi à temps plein).

Tableau 4

Pourcentage des étudiants inscrits à temps plein, occupant un emploi pendant l'année académique selon la discipline et le niveau d'étude

Secteur	Niveau				
	Bacc.	Diplôme prof.	Maîtrise	Ph.D.	Certificat
Médecine Santé	17.6	18.3	49.7		31.7
Para-médical	14.6		100.0		
Sciences pures	30.9		61.1	61.4	
Sciences appliquées	25.0	33.0	50.6		
Sciences humaines	31.8		55.0	24.0	37.4
Education	35.6		66.1	74.1	66.7
Administration	33.4	100.0	32.6		35.0
Arts et lettres	38.0		74.4	79.8	100.0
Total	31.5	28.0	83.4	54.9	49.8
	(22427)	(1351)	(2753)	(627)	(434)

Au niveau des cycles supérieurs (maîtrise et doctorat) la proportion des étudiants qui travaillent est nettement élevée, particulièrement en para-médical (100%) à la maîtrise) dans les arts et lettres (74.4% et 79.8%), dans les sciences de l'éducation (66.1% et 74.1%) et dans les sciences pures (61.1% et 71.4%). Mais le plus souvent, comme au niveau du baccalauréat, il s'agit d'un travail à temps partiel: il n'y a que les étudiants des sciences de l'éducation qui inscrits à la maîtrise et au doctorat continuent en plus grand nombre à exercer une activité de travail à temps plein (47.7% et 74.6%).

Quant aux étudiants en sciences humaines, ils semblent avoir, en comparaison des autres étudiants, un comportement à l'égard du travail quelque peu paradoxal: relativement faible au niveau du baccalauréal (31.8%), la proportion d'étudiants qui travaillent augmente sensiblement à la maîtrise (55%) mais diminue au doctorat (24%) et à ce niveau, c'est la discipline qui présente la plus faible proportion d'étudiants qui exercent un emploi. Il s'agit probablement d'un indice de l'absence de débouchés pour cette catégorie d'étudiants.

c) Variations selon les universités

Le fait d'appartenir à une université plutôt qu'à une autre modifie peu les comportements des étudiants à l'égard du travail rémunéré pendant l'année académique. C'est le cas, du moins, pour les étudiants inscrits à temps plein au baccalauréat dans différentes universités québécoises, tant anglophones que francophones. Il n'y a qu'à l'Université de Sherbrooke que l'on trouve un pourcentage d'étudiants qui occupent un emploi inférieur à 25%. L'Université de Concordia se différencie aussi quelque peu par un pourcentage plus élevé d'étudiants occupant à temps partiel un emploi rémunéré (37.5%). De plus, il n'y a qu'une infime partie des étudiants du baccalauréat qui occupent à temps plein un emploi (0.9%) à l'Université McGill.

Tableau 5

Pourcentage des étudiants inscrits à temps plein au baccalauréat ou non un emploi selon l'université

Université	Travail			Total
	Aucun	Temps partiel	Temps plein	
Montréal	66.9	27.1	6.1	100.0
Laval	66.9	25.0	6.1	100.0
Sherbrooke	85.7	12.7	1.6	
Université du Québec	68.3	25.3	6.5	
McGill	72.3	26.3	0.9	
Concordia	58.2	37.5	4.3	
Total	68.5	26.7	4.8	100.0
			N =	71,282

d) La nature du travail occupé

Il est évident que l'exercice d'un travail rémunéré, à temps plein ou à temps partiel est devenu une réalité quotidienne pour un bon nombre d'étudiants universitaires déjà inscrits à temps plein aux études. Toutefois, généralement, il s'agit d'un emploi qui n'est pas relié d'une façon ou d'une autre aux études qu'ils poursuivent, sauf pour les étudiants des cycles supérieurs. En effet, parmi les étudiants inscrits au baccalauréat, ceux qui exercent une activité rémunérée n'ont, le plus souvent qu'un emploi peu qualifié: comme employés de bureau ou employés dans les secteurs de services (63%). Par ailleurs, peu d'étudiants (5.7%) de ce niveau occupent un emploi relié à la recherche. En fait, les emplois de recherche sont occupés, dans une proportion élevée, par des étudiants inscrits à la maîtrise (37.1%) et au doctorat (46.8%). C'est aussi parmi ces étudiants que l'on retrouve une proportion plus élevée d'étudiants exerçant, à temps partiel habituellement, une occupation de cadres ou de professionnels (31.0% à 23.0%). Au niveau du baccalauréat, cette proportion est de 7.7%. Le secteur de l'emploi semi-professionnel et en particulier de l'enseignement demeure important pour les étudiants des cycles supérieurs, mais à un degré moindre (respectivement 22.8% et 17.3%) que les autres types d'emploi.

Les différences que l'on observe entre les niveaux d'étude quant à la nature du travail existent également quand on prend en considération le secteur disciplinaire. Ainsi, parmi les étudiants du baccalauréat qui occupent un emploi dans l'enseignement, plus de 50% poursuivent eux-mêmes des études dans le secteur des sciences de l'éducation; de même on retrouve une concentration d'étudiants en administration (61%) et aussi en sciences appliquées (42.8%) dans les emplois de cadres et de professions libérales. Cette concentration peut s'expliquer par le fait que des disciplines telles que l'administration, l'éducation et les sciences appliquées attirent souvent des candidats qui ont déjà un emploi régulier ou une spécialisation et qui poursuivent des études universitaires pour se perfectionner.

Tableau 6

Pourcentage des étudiants inscrits à temps plein occupant un emploi, selon le niveau d'études et la nature de l'emploi

Emploi	Niveau			
	Bacc.	Diplôme professionnel	Maîtrise	Ph.D.
Cadres et professionnels	7.7	38.0	31.0	23.0
Semi-professionnels	18.5	5.6	22.8	17.3
Cols blancs	34.8	10.9	2.7	12.9
Services	28.2	33.7	6.4	
Cols bleus	5.1			
Recherche	5.7	21.8	37.1	46.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

N = 27,162

Tableau 7

Répartition en % des étudiants inscrits à plein temps au niveau du bacc. qui occupent un emploi selon le secteur disciplinaire et la nature de l'emploi

Disciplines	Emploi					
	Cadres prof.	Semi-prof. enseignant	Cols blancs	Services	Cols bleus	Recherche
Médecine	9.6	22.8	45.6			22.0
Paramédical		33.7		66.3		
Sciences pures		15.6	37.4	33.7	11.8	11.6
Sciences appliquées	14.8	7.2	19.4	34.3	12.1	16.0
Sciences humaines	4.0	20.2	43.2	22.9	3.4	6.3
Education	4.5	36.7	15.8	38.7		2.3
Administration	13.1	3.0	39.1	32.9	8.5	3.3
Arts	11.2	24.5	46.5	11.8		5.6
Total	7.7	18.5	34.8	28.2	5.1	5.7

N = 22,353

Tableau 7a

Répartition en % des étudiants inscrits à temps partiel au niveau du bacc. qui occupent un emploi selon la nature de l'emploi et la discipline

Disciplines	Emploi						
	Cadres prof.	Semi-prof. enseignant	Cols blancs	Services	Cols bleus	Recher-che	Total
Paramédical	25.0	75.0					[illegible]
Sciences pures		87.2		12.8			3.5
Sciences appliquées	28.7	14.5	38.1		18.7		4.4
Sciences humaines	15.4	54.8	19.3	6.3	4.3		18.9
Éducation	6.3	88.8	1.2	3.7			33.2
Administration	36.9	19.1	35.8	4.2	4.0		28.4
Arts	18.1	40.6	30.9	5.9		5.0	8.2
Total	19.0	54.8	18.5	4.5	2.8	0.4	100.0
						N =	19,474

e) Revenus d'un travail régulier pendant l'année académique

Les revenus que les étudiants se procurent par leur emploi rémunéré prouvent de toute évidence que la population étudiante est loin d'être homogène. Par exemple, il existe une catégorie d'étudiant, principalement les étudiants inscrits à temps partiel, qui bénéficie de conditions (économiques) relativement élevées: ainsi parmi les étudiants inscrits à temps partiel, au niveau du baccalauréat et de la maîtrise, il y a une majorité d'étudiants (respectivement 72.6% et 76.4%) qui estiment que le revenu brut qu'ils tirent d'un travail (le plus souvent à temps plein) durant l'année académique est supérieur à $10,000. C'est principalement dans les secteurs qui recrutent, au niveau du baccalauréat, une population élevée d'étudiants à temps partiel, à savoir les sciences de l'éducation et les sciences de l'administration, que se retrouvent des proportions élevées d'étudiants mieux nantis: dans ces deux secteurs, le pourcentage d'étudiant dont le revenu annuel brut est de

$10,000 et plus est supérieur à 60% et environ 30% ont des revenus supérieurs à $20,000.

Il en est tout autrement pour les étudiants inscrits à temps plein: lorsqu'au niveau du baccalauréat, 12.1% des étudiants à temps partiel affirment n'avoir aucun revenu d'un travail régulier, ce pourcentage atteint 70.3% pour les étudiants inscrits à temps plein au même niveau. De plus, il n'y a qu'une faible proportion (3%) dont le revenu annuel brut, tiré d'un travail régulier durant l'année, serait supérieur à $10,000. Le travant pendant l'année académique n'est donc pas une source très importante de revenus pour les étudiants inscrits à plein temps: il n'y a qu'une faible proportion de ces étudiants qui bénéficient de cette source de revenus et ils n'en retirent habituellement qu'un faible revenu (parmi ceux qui affirment retirer un revenu d'un travail régulier près de 50% obtiennent un revenu inférieur à $20,000.). Toutefois, au niveau de la maîtrise et du doctorat, la situation de ces étudiants inscrits à plein temps est quelque peu différente: non seulement un plus grand nombre affirme obtenir d'un travail régulier un revenu (respectivement 51.7% et 53.4%) mais aussi ils obtiennent d'un tel travail durant l'année académique, un revenu plus élevé: 13.0% des étudiants inscrits à la maîtrise et 22.9% des étudiants inscrits au doctorat retirent d'un travail régulier, un revenu supérieur à $5,000.

Tableau 8

Répartition des étudiants inscrits à temps plein selon le niveau et selon le revenu qu'ils tirent d'un travail régulier durant l'année académique

	Revenus					
Niveau	Aucun	moins de 2,000.	2,000 à 5,000	5,000 à 10,000	plus de 10,000	Total
Baccalauréat	70.3	14.3	9.7	2.8	3.0	69639
Diplômes professionnels	72.0	13.6	8.7	1.5	5.2	4828
M.A.	48.3	17.9	20.9	3.2	9.8	4975
Ph.D.	46.6	23.9	6.8	9.9	13.0	1108
Total	68.1	14.4	10.3	2.8	3.9	100%
						N = 81754

Tableau 9

Répartition des étudiants inscrits à temps plein au niveau du baccalauréat selon le secteur disciplinaire et selon le revenu qu'ils tirent d'un travail régulier durant l'année académique

Discipline	Revenus					Total
	Aucun	moins de 2,000	2,000 à 5,000	5,000 à 10,000	plus de 10,000	
Santé	83.8	8.0	4.1	4.1	0.0	2.7
Paramédical	85.4	9.7	0.0	4.9	0.0	2.2
Sciences pures	71.7	12.4	10.9	2.5	2.4	9.1
Sciences appliquées	76.4	16.0	4.4	0.8	2.4	13.5
Sciences humaines	69.8	15.4	9.4	1.9	3.3	28.5
Education	65.9	18.8	8.0	2.5	4.8	14.5
Administration	68.0	11.8	14.1	4.9	1.1	20.5
Arts	64.8	11.8	13.9	3.7	5.8	
Autres	100.0					0.2
Total	70.3	14.3	9.7	2.8	3.0	100.0
						N = 69659

Il faut cependant reconnaître que même au niveau des cycles supérieurs, une proportion élevée d'étudiants (respectivement 87.1% et 77.1%) exerçant un travail régulier n'en tirent finalement qu'un faible revenu, le plus souvent inférieur à $5,000.

3.1.1.2 Les emplois d'été

Une proportion élevée (76.7%) des étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1978, avaient obtenu un emploi d'été. On note, toutefois que les étudiants au niveau du baccalauréat sont plus nombreux que les étudiants des cycles supérieurs à avoir occu-

pé un emploi pendant la période estivale: un pourcentage de 78.1 d'étudiants inscrits à temps plein au baccalauréat ont occupé un emploi d'été alors qu'à la maîtrise, il y en a 69.5% et au doctorat 63.0%. Cette situation s'explique, sans aucun doute par la présence, au niveau des cycles supérieurs, d'une proportion plus élevée d'étudiants ayant un emploi régulier à temps partiel pendant l'année scolaire qui bénéficient de bourses d'études.

Tableau 10

Pourcentage des étudiants ayant obtenu un emploi d'été selon le niveau d'étude pour les étudiants inscrits à plein temps

Niveau d'étude	Pourcentage %	Total (100)
Baccalauréat	78.1	67240
Maîtrise	69.5	4470
Ph.D.	63.0	890
Diplôme professionnel	67.0	4429
Certificat	80.7	599
Total	76.7	77628

Les étudiants de certaines disciplines semblent avoir plus de difficultés à se trouver un emploi d'été, au baccalauréat. C'est la cas des étudiants en sante (27.9%), en éducation (29.6%) et en arts (28.6%). A l'inverse, ceux qui ont plus facilement des emplois d'été sont, au baccalauréat, dans les secteurs des sciences appliquées et en administration. Au niveau des cycles supérieurs la situation est quelque peu différente: ce sont surtout les étudiants en sciences pures et en arts et lettres qui n'obtiennent pas d'emploi d'été.

Tableau 11

Pourcentage des étudiants inscrits à temps plein qui n'obtiennent pas d'emploi durant l'été selon le niveau d'étude et le secteur disciplinaire

Secteur disciplinaire	Bacc.	Diplôme professionnel	M.Sc.	Ph.D.
Santé	27.9	40.5	11.6	
Paramédical	26.3		0.0	
Sciences pures	20.1		50.3	86.0
Sciences appliquées	10.9	18.1	38.3	
Sciences humaines	25.7		21.9	0.0
Education	29.6		30.5	100.0
Administration	15.4	8.0	33.2	
Arts	28.6		46.9	38.2
Autres	0.0		0.0	0.0
Total	21.9	23.0	30.5	37.0
	(14740)	(4429)	(1363)	(330)
			N = 85003	

a) Les revenus d'un emploi d'été

On a déjà souligné qu'une proportion élevée (76.7%) d'étudiants inscrits à temps plein avaient obtenu des emplois d'été. L'apport financier qu'ils procurent est presque négligeable du moins dans beaucoup de cas: en effet, une proportion de 19.5% y puisent des revenus inférieurs à $1,000., et seulement 16% ont gagné ainsi $3,000. et plus. Ces proportions varient peu en fonction du niveau d'étude, sauf pour les étudiants inscrits à la maîtrise dont une proportion de 22.9% se sont procurés des revenus excédant $3,000. grâce à leur em-

ploi d'été. Le cas des étudiants inscrits au doctorat n'est alors qu'une proportion de 45.6% d'étudiants inscrits à la maîtrise gagnent plus de $2,000, une proportion de seulement 34.2% d'étudiants de niveau doctorat en gagnent autant.

Tableau 12

Répartition des étudiants à temps plein selon le niveau d'études et selon le revenu qu'ils obtiennent durant les vacances d'été

Niveau	Revenus: Moins de $1,000.	1,000 à 2,000	2,000 à 3,000	3,000 et plus	Total
			36.6		
B.Sc.	19.8	43.6	36.6	15.4	50910
			35.3		
Diplômes professionnels	18.4	36.3	30.0	15.3	2747
			45.6		
Maîtrise	15.7	33.7	27.7	22.9	2972
			34.2		
Ph.D.	26.8	39.0	14.4	19.8	561
Total	19.5	43.1	21.6 27.6	16.0	57586

3.1.2 Les autres sources de revenus

Le recours à des emplois rémunérés (pendant l'année académique ou pendant l'été) constitue une source non-négligeable de revenus pour une bonne majorité d'étudiants. Ces emplois sont, toutefois, inégalement rémunérateurs et même, dans certains cas, ils sont inaccessibles. Le recours à la famille, aux prêts ou à la bourse procurent alors, un complément de revenus ou encore il s'agit des seules ressources pécuniaires dont disposent les étudiants qui n'ont pas par choix ou par contrainte, exercé une activité de travail rémunéré.

3.1.2.1 Les bourses

Par ailleurs, il n'y a que le quart des étudiants inscrits à temps complet (21.8%) qui bénéficient au cours de l'année académique 1978-79 d'une bourse gouvernementale ou d'un autre organisme. Ce pourcentage est similaire pour les étudiants à temps partiel (20.9%). Par contre, le montant de la bourse est habituellement plus faible: pour la plupart des boursiers à temps partiel (97.4%), ce montant est inférieur en effet à $1,000. Par comparaison, parmi les boursiers à temps plein, le pourcentage des étudiants dont la bourse se situe en-deça de ce montant est plus faible (41.4%). Toutefois, très peu D'étudiants obtiennent une bourse supérieure à $2,000. (18.5%) et habituellement, il s'agit d'étudiants inscrits à temps complet aux cycles supérieurs.

Tableau 12

Répartition des étudiants inscrits à temps plein qui bénéficient d'une bourse, selon le niveau d'études et le montant de la bourse

	Montant			
Niveau	moins de 1,000	1,000 à 2,000	2,000 et plus	Total
B.Sc.	41.0	44.4	9.0	11818
Diplômes professionnels	30.9	24.1	42.9	1418
Maîtrise	17.6	17.8	64.7	402
Ph.D.	18.2	0.0	81.9	919

Selon les secteurs disciplinaires apparaissent aussi certaines variations: la proportion d'étudiants boursiers de niveau baccalauréat est moindre dans le secteur des sciences pures et appliquées que dans les autres secteurs. Par contre, c'est dans le secteur des sciences pures que l'on retrouve le pourcentage de boursiers le plus élevé au niveau des cycles supérieurs.

Tableau 13

Pourcentage des étudiants inscrits à temps plein qui obtiennent une bourse d'études, selon le niveau et le secteur disciplinaire

Discipline	Niveau B.Sc.	Diplômes prof.	Maîtrise	Ph.D.
Médecine santé	28.7	33.3	21.1	
Paramédical	29.7		32.2	
Sciences pures	11.4		70.1	61.5
Sciences appliquées	12.6	19.5	33.1	
Sciences humaines	22.4		34.8	17.5
Education	25.8		36.4	100.0
Administration	17.3	0.0	17.6	
Arts	28.7		42.8	
Total	20.5 (14292)	26.8 (1295)	33.3 (1683)	40.0 (441)

Enfin, entre les universités, il y a certaines différences quant au pourcentage de boursiers. Dans les universités anglophones (à Concordia et à McGill), le pourcentage ressort nettement plus faible (5.9% et 19,0%) alors qu'à l'université Laval, ce pourcentage surpasse celui de toutes les universités (28.3%)[1]. Ces différences sont encore plus marquées en ce qui a trait à la proportion de bourses supérieures à $2,000: les universités Concordia et du Québec, qui recrutent une forte proportion d'étudiants à temps partiel et qui ont développé plus faiblement les cycles supérieurs, ne regroupent qu'une faible proportion d'étudiants dont la bourse est élevée.

1. Cette proportion élevée est probablement attribuable à la situation particulière de ces étudiants à l'été 1977, suite à la grève des professeurs qui a nécessité une prolongation du trimestre d'hiver jusqu'au mois de juillet.

3.1.2.2 L'aide familiale

On observe une proportion élevée (63.6%) d'étudiants qui ne perçoivent aucune aide financière de la part de la famille. Cette indépendance financière à l'égard de la famille caractérise plus particulièrement les étudiants à temps partiel: ils sont, en effet, peu nombreux à recevoir une aide financière de la famille (0.6%). Alors que les étudiants inscrits à temps plein, reçoivent de l'aide familiale dans une proportion beaucoup plus élevée (44%). Mais pour la majorité (64.2%) des étudiants de ces deux catégories, la contribution n'excède pas $1,000.

Cette participation financière des parents est sujette à des variations imputables à différents facteurs. Le niveau d'étude fait varier cette contribution: au niveau du baccalauréat et du diplôme professionnel des proportions de 5.8% et 6.9% d'étudiants ont obtenu au-delà de $3,000.; à la maîtrise, l'aide obtenue ne dépasse pas $3,000. alors qu'au niveau du doctorat, elle se limite à $1,500. Par ailleurs, il n'y a pas, en fonction des secteurs disciplinaires de grandes variations dans les pourcentages d'étudiants inscrits à plein temps qui bénéficient d'une aide familiale; ce pourcentage est légèrement plus faible en éducation et en administration, deux secteurs disciplinaires qui regroupent des proportions élevées d'étudiants qui occupent, à temps plein ou à temps partiel, un emploi régulier. De même, le secteur disciplinaire qui a la plus forte proportion (50.9%) d'étudiants qui reçoivent de l'aide familiale est la santé-médecine, secteur dans lequel très peu d'étudiants ont un travail régulier durant l'année. Le pourcentage d'étudiants bénéficiant d'une aide familiale varie également d'une université à l'autre. En effet, on remarque un pourcentage assez élevé à McGill (46.6%) et un pourcentage beaucoup plus faible à l'Université du Québec (24.6%). En raison des modes de recrutement social de ces deux universités, on peut se demander si la probabilité de recevoir un appui financier de ses parents n'est pas fonction du statut socio-professionnel des parents et, si cette source de revenus ne vient pas combler l'absence

d'une autre source, à savoir les bourses d'études gouvernementales. En effet, il apparaît que plus le statut socio-professionnel est élevé, plus la proportion d'étudiants recourant à un appui financier de leurs parents s'élève et plus le montant de cette aide s'accroît. Ainsi, 50.7% des étudiants issus des classes supérieures, en comparaison de 31.9% dans les classes moyennes et de 20.4% dans les classes populaires, déclarent bénéficier d'une aide financière de leur famille. Par ailleurs, c'est aussi dans les classes supérieures que l'on retrouve des proportions plus faibles (17.8% par comparaison à 19.6% et 22.7%) d'étudiants qui obtiennent une bourse d'études, et le plus souvent (62.2%) il s'agit d'une bourse inférieure à $1,000.

Tableau 14

Répartition (%) des étudiants inscrits à temps plein qui bénéficient d'une aide familiale selon le niveau d'études et selon le montant

Niveau	Aucune	Aide: Moins de $500.	$500. à $1,000	$1,000 et plus
			46.7	
Baccalauréat	53.3	14.6	15.9	15.8
			39.0	
Diplômes professionnels	61.0	15.8	9.3	13.9
			16.2	
Maîtrise	83.8	7.6	4.1	4.5
			23.3	
Ph.D.	76.7	10.1	6.5	6.5

Tableau 15

Répartition (%) des étudiants qui bénéficient d'une aide financière selon le montant et le milieu social d'origine

Occupation du père	Aucune	Aide: Moins de $500.	$500. à $1,000.	$1,000 et plus
			50.7	
Cadres supérieures P.M.E.	49.3	12.5	19.6	18.6
			31.9	
Cadres moyens Petits propriétaires Professionnels	68.1	9.8	9.0	13.1
			28.4	
Cols blancs Cols bleus	81.6	12.2	9.8	6.4
			34.5	
Total	65.5	11.3	11.7	11.8

3.1.2.3 Revenu annuel global

Tout comme pour d'autres groupes sociaux ou professionnels qui tirent leurs revenus de sources multiples, il n'est guère facile d'évaluer le revenu annuel global dont disposent les étudiants. Plutôt que de demander directement à l'étudiant d'additionner ses revenus provenant de diverses sources - d'où risque de sous-évaluer ses revenus - il a semblé préférable de lui demander de fournir des informations précises sur chacune des sources de revenus (travail régulier à temps plein ou temps partiel, travail d'été, assurance-chômage, bourses, emprunts, aide familiale). En raison du mode même d'enregistrement de ces informations (par intervalle: de $500. à $1,000. etc.), l'addition des divers montants ne fournit évidemment qu'une évaluation approximative du revenu annuel global de l'étudiant mais elle permet néanmoins de mieux cerner la diversité des situations économiques dans lesquelles se retrouvent les différents groupes ou catégories d'étudiants universitaires.

De toute évidence, la situation économique des étudiants inscrits à temps partiel n'est nullement comparable à celle des étudiants inscrits à temps complet. Alors qu'il est relativement rare (16.9%) qu'un étudiant à temps partiel n'ait qu'un revenu annuel inférieur à $3,000., le pourcentage d'étudiants inscrits à temps complet bénéficiant d'un tel revenu est nettement supérieur (48.7%). Cette situation économique très différente s'explique en grande partie par la présence dans les deux secteurs disciplinaires recrutant les plus grands nombres d'étudiants à temps partiel, à savoir les sciences de l'éducation et l'administration, de fortes proportions d'étudiants qui bénéficient d'un revenu élevé, surpassant non seulement $10,000. mais aussi $20,000: dans ces deux secteurs disciplinaires, il y a parmi les étudiants inscrits à temps partiel, respectivement 34.9% et 23.3% des étudiants dont le revenu annuel global est supérieur à $20,000. (Au slogan "Qui s'instruit, s'enrichit", il y aurait peut-être lieu de substituer le suivant: "Qui s'enrichit, s'instruit"). D'autre part, il n'y a pas de grandes différences entre les étudiants inscrits à temps partiel des diverses universités québécoises, si ce n'est que la proportion de ceux qui bénéficient de revenus supérieurs à $20,000. est légèrement plus élevée dans les deux "grandes" universités montréalaises: alors que cette proportion varie dans les autres universités entre 15.0% (Concordia) et 20% (Universités du Québec et Laval), elle est de 27% à l'Université McGill et de 35.4% à l'Université de Montréal.

Tableau 16

Répartition (%) des étudiants inscrits à temps partiel selon leur revenu annuel global et selon leur secteur disciplinaire

Discipline	Revenu				
	Moins de $3,000	de $3,000 à $10,000	de $10,000 à $20,000.	$20,000 et plus	Total
Paramédical	20.3	11.3	60.3	8.3	4.2
Sc. pures	7.9	36.5	38.8	16.8	3.2
Sc. appliquées	22.5	14.2	43.3	22.2	3.9
Sc. humaines	18.1	23.5	44.3	14.0	17.4
Education	11.9	7.5	35.7	34.9	33.3
Administration	14.9	13.4	48.3	23.3	29.4
Arts	38.2	19.2	30.2	12.4	8.0
Total	16.9	14.2	45.3	23.7	100.0

N = 32161

Pour les étudiants inscrits à temps complet, la situation est tout autre: la proportion d'étudiants dont le revenu annuel se chiffre à plus de $10,000. est très faible (5.1%). En fait, la majorité d'étudiants (81.6%) disposent d'un revenu annuel global inférieur à $5,000. Et si l'on situe le "seuil de pauvreté" au milieu étudiant universitaire à $3,000.[1], il apparaît que près de la moitié des étudiants (48.7%) se trouvent dans une situation financière difficile. Quant à la possibilité de se trouver dans une telle situation, elle est fonction inverse du degré de scolarité (et aussi, peut-on ajouter du degré d'accès à des bourses d'études plus nombreuses et plus élevées): de 50.0%, qu'elle est parmi les étudiants inscrits au niveau du baccalauréat, le pourcentage d'étudiants moins bien nantis passe au niveau des cycles supérieurs à moins de 30%.

Tableau 17

Répartition (%) des étudiants inscrits à temps plein selon leur revenu annuel global et selon le niveau d'études

Niveau	Revenus: Moins de $2,000.	$2,000. à $3,000.	$3,000. à $5,000.	$5,000. et plus	Total
Baccalauréat	50.9		33.9	15.2	85.4
	25.8	25.1			
Diplômes professionnels	44.6		32.7	22.7	5.8
	21.1	23.5			
Maîtrise	30.8		26.9	42.4	6.2
	16.9	13.9			
Ph.D.	25.8		19.4	54.8	1.4
	19.2	6.6			
Total	48.7		32.9	18.3	100.0
	24.8	23.9			

N = 83509

1. Le seuil est établi sur la base du calcul suivant: coût du logement ($100./mois x 12 mois - $1,200.) dépenses diverses en alimentation, vêtements, transport, etc. ($100./mois x 12 mois - $1,200.), et frais de scolarité et achat de livres ($600.00).

Entre les étudiants des divers secteurs disciplinaires, il y a aussi des différences dans la situation financière, mais celles-ci apparaissent faibles: la proportion d'étudiants qui ont un revenu annuel inférieur à $3,000 varie habituellement entre 45% et 55%, sauf dans les Sciences de l'administration où l'on retrouve une proportion moins élevée d'étudiants "pauvres" (43.6%) et dans le secteur paramédical, où la proportion d'étudiants dans cette situation est exceptionnellement élevée (71.5%). Ces différences s'expliquent dans une large mesure, par le degré d'accès de ces étudiants au marché du travail (à temps plein ou partiel, durant l'été, etc.). Il faut aussi noter la présence, en sciences de la santé et en sciences pures, de proportions relativement élevées d'étudiants "plus que pauvres": le pourcentage d'étudiants dont le niveau annuel est inférieur à $2,000 est en effet respectivement de 28.4% et de 32.4%. Enfin certaines disciplines se distinguent par la faible homogénéité au plan financier de leur population étudiante à temps plein: tel est le cas des sciences de l'éducation où l'on retrouve à la fois une proportion relativement élevée d'étudiants qui ont un revenu inférieur à $3,000 (56.9%) et une proportion relativement élevée d'étudiants mieux nantis (8.4% des étudiants ont un niveau supérieur à $10,000.).

Très significative est aussi l'appartenance à l'une ou l'autre institution du système universitaire québécois: aussi paradoxal que cela puisse paraître, les deux universités montréalaises anglophones (McGill et Concordia) comptent les plus fortes proportions (respectivement 57.9% et 54.1%) d'étudiants dont le revenu annuel global est en deçà de $3,000. Et sous ce rapport, celles-ci s'opposent aux deux autres universités québécoises francophones importantes, celle de Montréal et l'Université du Québec. Entre les deux pôles se situent les deux autres universités, l'Université Laval et l'Université de Sherbrooke qui sont localisées à l'extérieur de la région métropolitaine, la première se rapprochant des universités anglophones et la seconde des autres universités francophones (mais dont elle se distingue de par la proportion élevée d'étudiants ayant un revenu annuel de $3,000. à $5,000.).

Tableau 18

Répartition (%) des étudiants inscrits à temps plein selon le revenu annuel global et selon le secteur disciplinaire

Disciplines	Revenus: Moins de $2,000.	dè $2,000. à $3,000.	de $3,000. à $5,000.	$5,000. et plus	Total
Santé	52.5 (28.4 / 24.1)		29.2	18.4	5404
Paramédical	71.5 (22.3 / 49.2)		19.8	8.6	1635
Sciences pures	51.5 (32.4 / 19.1)		29.5	19.1	7260
Sc. appliquées	47.4 (21.3 / 26.1)		40.2	12.4	11719
Sc. humaines	46.1 (27.5 / 18.6)		34.9	19.1	22608
Education	56.9 (26.0 / 30.9)		25.7	17.4	11138
Administration	43.6 (19.6 / 23.9)		34.9	21.6	15808
Arts	49.4 (23.3 / 26.1)		29.5	21.1	7639
Total	48.7 (23.8 / 23.9)		32.9	18.3	83211

Tableau 19

Répartition (%) des étudiants inscrits à temps plein selon leur revenu annuel global et selon l'université

Université	Revenus: Moins de $2,000.	de $2,000. à $3,000.	de $3,000. à $5,000.	$5,000. et plus	Total
Montréal	44.7		31.5	23.9	23.8
	22.3	22.4			
Laval	50.0		32.2	17.4	20.6
	23.4	26.6			
Sherbrooke	42.1		47.5	10.4	6.9
	20.4	21.7			
U. du Québec	44.6		34.4	21.0	20.1
	21.7	22.9			
McGill	57.9		31.4	10.7	15.6
	32.6	25.3			
Concordia	54.1		27.2	18.8	12.9
	29.8	24.3			
Total	24.6	23.9	32.9	18.3	100.0
				N =	83509

Evidemment, on peut penser que ces quelques variations relèvent non tant de l'affiliation disciplinaire ou de l'appartenance institutionnelle que des caractéristiques sociales distinguant les différentes catégories d'étudiants. À cet égard, il n'est pas sans intérêt de noter que les filles, plus souvent sans emploi durant l'année scolaire ou les vacances d'été, jouissent de revenus moindres que les garçons: plus de 55%, en comparaison de 43.4% pour les garçons, ont un revenu annuel en deça de $3,000. Et tout porte à croire que le milieu social d'appartenance (profession du père) explique aussi en partie l'opportunité qu'ont certains étudiants de disposer de revenus élevée ou faibles. Or, contrairement à l'idée communément admise, il ne

semble pas y avoir de relation significative entre le niveau de revenu de l'étudiant et son milieu social d'origine (profession du père). De fait, on retrouve proportionnellement autant d'étudiants issus de classes populaires que d'étudiants issus des classes supérieures qui ne bénéficient pas d'un revenu supérieur à $3,000. Si on retient le seuil de $2,000. la proportion d'étudiants issus de classes supérieures dans cette situation économique difficile est plus élevée: 31.8% en comparaison de 24.4% pour les classes populaires et de 22.0% pour les classes moyennes. En outre, qu'ils soient issus de classes supérieures (5.6%) ou de classes populaires (5.2%) les étudiants jouissent rarement d'une revenu annuel global supérieur à $10,000. Parmi les étudiants, une catégorie paraît peut-être plus favorisée économiquement en raison de son milieu d'origine; il s'agit des fils de "petits" propriétaires-artisans-agriculteurs". Ils comptent la plus faible proportion d'étudiants ayant un revenu inférieur à $2,000. (18.1%) et la plus forte proportion ayant un revenu supérieur à $10,000 (11.1%). Enfin, parmi les classes populaires, il y a quelques différences entre fils de "cols blancs" et fils de "cols bleus": les fils de "cols blancs" paraissent moins favorisés quant au revenu annuel global, (52.1% ont un revenu annuel global inférieur à $3,000).

Tableau 20

Répartion (%) des étudiants inscrits à temps plein selon leur revenu annuel global et selon l'occupation du père

Occupation du père	Revenus: Moins de $2,000.	de $2,000 à $3,000	de $3,000 à $5,000	$5,000 et +	($10,000 et plus	Total
Cadres sup. P.M.E.	31.8	17.8	28.7	21.9	(5.6)	10438
Cadres moyens	22.6	28.5	29.3	19.5	(2.2)	11625
Petits propriétaires	18.1	26.2	34.1	21.0	(11.1)	11101
Professionnels	24.6	24.6	36.9	13.4	(2.2)	4759
Cols blancs	30.6	21.5	30.2	17.6	(4.4)	11265
Cols bleus	22.1	23.5	36.2	18.0	(5.7)	22733
Total	27.8	23.9	32.9	18.3		81922

22.0 | 4.6

24.9 | 5.2

3.1.3 L'endettement

Considérant l'ensemble de la population étudiante universitaire, une majorité (64.1%) paraît ne contracter aucune dette d'études (prêts du gouvernement, prêts personnels). Toutefois, il y a une différence importante entre étudiants inscrits à temps complet et étudiants inscrits à temps partiel quant à l'endettement, tout comme aux revenus. Alors que la proportion d'étudiants à temps partiel ayant contracté une dette est inférieure à 15%, celle-ci atteint parmi les autres étudiants près de 45%.

L'endettement caractérise davantage les étudiants à temps complet, en particulier les étudiants inscrits dans certains secteurs professionnels (santé et sciences appliquées 63.7%) et ceux poursuivant des études aux cycles supérieurs (52.2%). De plus, ces deux derniers groupes ont le niveau d'endettement le plus élevé: alors que 2.0% des étudiants de premier cycle ont contracté des dettes au-delà de $5,000., ce pourcentage passe à 10% pour les cycles supérieurs et à 28.5% pour les secteurs professionnels.

Tableau 21

Dettes et niveaux d'études (étudiants à plein temps)

Niveau	Aucune	Dettes Moins de $2,000	Plus de $2,000	($5,000 et plus)	Total
Baccalauréat	57.5	21.9	20.7	(2.0)	70962
Diplôme professionnel	32.7	9.6	57.7	(28.5)	4828
Maîtrise	47.8	14.7	37.5	(10.2)	5159
Ph.D.	47.2	13.0	39.2	(10.0)	1144
				N =	82097

En partie lié au prolongement des études, l'endettement est aussi déterminé par l'inscription dans des disciplines où l'obtention d'un emploi rémunéré durant l'année académique ou durant l'été est plus difficile. Au niveau du baccalauréat ou du diplôme professionnel, san-

té-médecine est le secteur où l'endettement est le plus élevé. Il est à noter qu'en administration, le pourcentage d'étudiants contractant des dettes pour étudier est plus faible (33.7%) et parmi ceux-ci, une proportion moindre que dans les autres secteurs contractent des dettes supérieures à $2,000 (15.8%). La situation diffère au niveau des cycles supérieurs. L'endettement le plus élevé se situe en sciences humaines et en arts et lettres, c'est-à-dire deux secteurs où les proportions de boursiers sont plus faibles.

Tableau 22

Pourcentage des étudiants inscrits à temps plein qui ont contracté des dettes supérieures à $2,000 selon le niveau d'études et le secteur disciplinaire

Discipline	Niveau			
	Baccalauréat	Diplôme professionnel	Maîtrise	Doctorat
Santé-médecine	27.2 / 45.7	57.5		
Paramédical	15.1		0.0	
Sciences pures	17.7		9.6	41.8
Sciences appliquées	16.5 / 23.4	69.9	32.0	
Sciences humaines	22.8		47.5	58.8
Education	27.3		35.8	0.0
Administration	16.2 / 15.8	0.0	20.6	
Arts	20.6		47.5	20.2
Total	20.7	57.7	37.5	39.2

De façon générale, ces variations selon les secteurs disciplinaires sont attribuables à l'accès plus ou moins grand qu'ont les étudiants inscrits à temps complet à diverses sources de revenus. En effet, si les étudiants ont un emploi rémunéré pendant l'année académique ou durant l'été, ils ont tendance à moins s'endetter, et

s'ils doivent contracter des dettes, ces dettes sont moindres. Toutefois, il ne semble pas que l'obtention d'un revenu plus élevé puisse entraîner une diminution de l'endettement: le groupe d'étudiants dont le revenu est le plus faible est celui qui compte la plus forte proportion d'étudiants sans aucune dette (62.9%), et lorsqu'il y a endettement, le niveau de leurs dettes est plus bas que dans les autres strates. Les étudiants ayant un revenu annuel entre $3,000 et $5,000 paraissent plus fortement endettés; cette catégorie regroupe le plus grand nombre d'étudiants (32.8%).

Tableau 23

Répartition (%) des étudiants inscrits à temps plein selon l'endettement et le revenu annuel global

	Dettes			
Revenu annuel	Aucune	Moins de $2,000	$2,000 et plus	Total
Moins de $2,000	62.9	18.5	18.6	(24.5)
$2,000 à $3,000	54.3	25.1	20.6	(29.1)
$3,000 à $5,000	48.5	20.9	30.6	(32.8)
$5,000 et plus	59.3	17.0	23.7	(18.1)
Total	55.5	20.7	24.8	100.0
				N = 82984

Les différences d'endettement correspondent vraisemblablement à des différences de styles de vie: l'on peut en effet distinguer au sein de la population étudiante d'une part ceux qui relativement nombreux n'ont pas des revenus très élevés mais qui réussissent à ne pas contracter de dette, soit en faisant divers "sacrifices", soit en demeurant chez leurs parents et, d'autre part, ceux qui se donnent un style de vie "adulte" (être marié, avoir des enfants, vivre en appartement, entretenir une automobile, etc.) mais qui doivent travailler au cours de l'année et/ou emprunter diverses sommes

d'argent. L'on remarque en effet des différences dans la façon de se loger en fonction du revenu annuel: il est plus fréquent de demeurer chez ses parents pour les étudiants ayant un revenu annuel inférieur à $3,000 que pour les autres étudiants. Quant aux étudiants disposant d'un revenu supérieur à $3,000, ils vivent plus souvent en appartement (seuls ou avec d'autres) et parfois même dans leur propre maison.

Indice d'une différence dans le style de vie des étudiants, l'endettement dévoile aussi la situation financière précaise d'un certain nombre d'étudiants. D'ailleurs, pour les étudiants inscrits à temps complet, le degré de satisfaction à l'égard de la situation financière est fonction du degré d'endettement: à mesure que l'endettement augmente, la satisfaction baisse.

Le degré de satisfaction varie, faut-il souligner, aussi en fonction du niveau de vie (revenu annuel global): l'insatisfaction est en effet un peu plus vive (17.4%) parmi les étudiants dont le revenu est moindre que pour les étudiants dont le revenu annuel global est supérieur à 5,000. Le pourcentage d'étudiants inscrits à temps complet insatisfaits de leur situation financière passe, pour ceux dont le revenu annuel n'atteint pas $2,000 à près de 30 .

Tableau 24

Répartition en pourcentage des étudiants inscrits à temps plein selon l'endettement et selon le degré de satisfaction à l'égard de la situation financière

	Degré de satisfaction		
Dettes	Satisfait	Insatisfait	Total
Aucune	85.4	14.6	55.6
Moins de $2,000.	68.3	31.7	20.5
$2,000 et plus	57.7	42.3	23.9
Total	75.3	24.7	100.0
			N = 82759

Tableau 25

Répartition (%) des étudiants inscrits à temps plein selon le revenu annuel global et selon le degré de satisfaction à l'égard de la situation financière

Revenus	Degré de satisfaction		
	Satisfait	Insatisfait	Total
Moins de $2,000.	71.3	29.5	24.7
$2,000. à $5,000.	74.3	25.7	56.9
$5,000 et plus	82.6	17.4	18.4
Total	75.2	24.8	100.0
			N = 83334

L'endettement peut être considéré comme une forme d'investissement en regard d'une profession et d'une situation économique future. Ceci s'applique aux étudiants du secteur médecine-santé qui ne peuvent guère, en raison de contraintes pédagogiques, détenir un emploi régulier. Il en est de même, pour les étudiants des cycles supérieurs pour qui la poursuite des études impliquent non seulement un "manque-à-gagner" mais aussi un endettement plus considérable. En plus, le degré d'endettement peut aussi être lié à des contraintes précises pesant sur certaines catégories d'étudiants. Par exemple, des variations importantes entre les universités se manifestent quant à l'endettement. Les universités hors de Montréal (c'est-à-dire Laval et Sherbrooke) comptent relativement moins d'étudiants sans dette (respectivement 49.0% et 42.2%) comparativement à 70.0% pour Montréal et 63.1% pour l'Université du Québec). On peut imputer ces écarts d'une part à la présence dans ces universités "de province" d'une proportion plus élevée d'étudiants devant s'éloigner de leur milieu familial pour poursuivre des études et d'autre part, à la difficulté accrue de trouver un emploi rémunéré dans ces villes durant l'année scolaire et l'été. Enfin, même faible, on note une relation entre l'endettement et le milieu social d'origine: les fils de cadres supérieurs contractent moins souvent de lourdes dettes (13.1%), c'est-à-dire supérieures à $2,000., que les fils d'ouvriers, cols bleus (23.1%). Pour un certain nombre d'étudiants issus des classes populaires, l'accès à l'uni-

versité et la poursuite d'études supérieures ne semblent possibles qu'à la condition de trouver un emploi durant l'année scolaire et/ou de contracter des dettes. Mais dans l'ensemble, les étudiants cherchent à éviter l'endettement, soit en travaillant durant l'année scolaire ou pendant l'été, soit en restreignant leurs dépenses, par exemple, en habitant chez leurs parents.

3.1.4 Sources de revenus et origine sociale des étudiants à temps complet

Parmi l'ensemble des sources de revenus dont disposent les étudiants à temps complet, le travail d'été, l'assurance-chômage et le soutien des parents ressortent comme des sources de revenus complémentaires. Seulement 7.1% des étudiants à temps complet subsistent uniquement grâce à l'une ou l'autre de ces sources de revenus. Parmi les étudiants à temps complet - où le tiers des étudiants occupent un emploi durant l'année académique, rappelons-le - voici les combinaisons de sources de revenus les plus fréquentes:

8.5%	travail année	- travail été
14.6%	travail année	- travail été - aide parents
10.9%	emprunt	- travail été
10.9%	emprunt	- travail été - aide parents

Ne retenant maintenant que les principales sources de revenus, travail, emprunt, bourse et leurs combinaisons, il ressort que 36.6% des étudiants subsistent quasi uniquement grâce au travail rémunéré et 34.4% grâce aux emprunts. Certaines classes sociales recourent relativement davantage à des combinaisons de sources de revenu. Rappelons encore que notre attention ne porte que sur les principales sources.

Ainsi, les enfants des cadres supérieurs et des représentants de PME tirent leurs revenus relativement plus souvent du seul travail (40.4%), du travail joint à un emprunt (11.8%) et du travail

joint à une bourse (6.7%). Les fils de cadres moyens, eux aussi, tirent davantage de revenus du seul tavail (43.9%) et du travail joint à un emprunt (8.2%). Les fils de professionnels, pour leur part, misent surtout sur le seul travail (46.1%). Les fils de "petits propriétaires, artisans et agriculteurs" recourent à peine plus fréquemment au seul emprunt (36.2%), à une combinaison de travail et de bourse (8.6%) ou à une combinaison de prêts et bourses (16.9%). Les fils de cols blancs et employés des services sont plus portés à s'endetter (41.9%) ou à travailler en bénéficiant de prêts et bourses (4.1%). Quant aux fils de cols bleus, eux aussi, s'endettent relativement plus souvent (36.5%) - mais moins que les cols blancs - et bénéficient fréquemment de prêts et bourses (18.7%).

Tableau 26

Origine sociale et principales sources de revenus - temps complet

Origine sociale	Sources de revenu						
	Travail	Emprunt	Travail - prêts	Travail - bourse	Travail - bourse	Travail - prêts - bourse	Total
Cadres supérieurs PME	4093 40.4	3084 30.4	1193 11.8	668 6.7	946 9.4	111 1.2	10094 12.4
Cadres moyens	4921 43.9	3556 31.7	910 8.2	520 4.7	1221 11.0	39 0.5	11167 14.1
Professionnels	6705 46.1	4157 28.6	758 5.2	762 5.2	2045 14.0	110 0.8	14538 18.4
Petits propriétaires - artisans - agriculteurs	3225 29.3	3979 36.2	577 5.3	936 8.6	1850 16.9	388 3.6	10955 13.8
Cols blancs services	3075 28.4	4538 41.9	824 7.7	282 2.7	1630 15.1	432 4.1	10781 13.6
Cols bleus	6984 32.2	7900 36.5	1302 6.0	1020 4.7	4067 18.7	386 1.8	21656 27.3
Total	29003 36.6	27214 34.4	5564 7.0	4188 5.3	11759 14.8	1466 1.9	79193

Tableau 27 - Origine sociale des étudiants et sources complémentaires de revenus - Temps complet

	Aucune source	Travail [illegible]	Aide des parents	Travail [illegible] + aide	Assurance [illegible]	Travail + ass. chôm.	Aide + ass. chôm.	Travail + ass. chôm. - aide des parents	Total
Cadres supérieurs PME	1018 10.2	2606 26.1	1374 13.8	3971 39.8	235 2.4	329 3.3	144 1.4	311 3.1	9987
Cadres moyens	860 8.1	4355 40.9	521 4.9	3600 33.8	457 4.3	146 1.4	305 2.9	399 3.8	10643
Professionnels	1962 14.0	3714 26.5	1180 8.4	5596 39.9	689 4.9	162 1.2	348 2.5	384 2.7	14034
Petits propriétaires, artisans, agriculteurs	2106 19.3	3235 29.6	1098 10.1	3185 29.2	503 4.6	316 2.9	159 1.5	319 2.9	10919
Cols blancs et services	1637 15.6	3506 33.5	637 6.1	3119 29.8	503 4.8	354 3.4	287 2.7	425 4.1	10469
Cols bleus	3022 13.6	8109 36.5	1123 5.1	6169 27.8	1088 4.9	1477 6.7	390 1.8	822 3.7	22198
Total	10604 13.5	25624 32.7	5932 7.7	25639 32.7	3474 4.4	2783 3.6	1634 2.1	2660 3.4	78350

Bien que 13.5% des étudiants à temps complet n'aient aucune de ces sources de revenus, deux sources de revenus complémentaires ressortent: pour 32.7% le seul travail estival et encore pour une proportion de 32.7%, le travail d'été associé à l'aide des parents.

Les étudiants selon les classes sociales recourent davantage à certaines sources complémentaires. Ainsi dans les classes supérieures, on compte davantage (que l'ensemble) sur le seul soutien des parents (13.8%) et sur le travail estival associé au soutien de la famille (39.8%). Parmi les fils de cadres moyens, une seule source particulièrement importante, le travail d'été (40.9%). Parmi les fils de professionnels, 39.9% comptent sur le travail d'été et l'appui financier des parents (39.9%) comme sources plus fréquentes de revenus d'appoint. Une proportion relativement forte (19.3%) de fils de "petits propriétaires-agriculteurs-artisans" ne compte sur aucun revenu d'appoint et une proportion moins forte (10.1%) sur la seule aide des parents. Les fils de cols blancs et employés de services ne se distinguent pas de l'ensemble, et les cols bleus comptent davantage sur le seul travail estival (36.5%) et sur le travail estival joint aux prestations d'assurance-chômage (6.7%). Il ressort que les fils de cols blancs et employés de services, de même que les fils de cols bleus sont relativement moins souvent assurés du soutien de leurs parents, par opposition aux autres catégories sociales.

Conclusion

1. Les étudiants à temps partiel

Les étudiants inscrits à temps partiel, que l'on retrouve dans les secteurs des sciences de l'éducation (33.2%) et de l'administration (28.4%), se distinguent nettement des autres étudiants inscrits à temps plein:

- ils exercent pour la plupart un travail rémunéré à temps plein au cours de l'année scolaire: il s'agit le plus souvent d'emplois de semi-professionnels ou d'enseignants (54.8%);

- leurs revenus annuels sont, en comparaison de ceux des autres étudiants, beaucoup plus élevés: pour plus de 45%, ce revenu annuel se situe entre $10,000 et $20,000 et pour 24%, il est supérieur à $20,000. Non seulement leur niveau de vie, mais aussi leur style de vie sont différents: ils sont plus souvent mariés, ont des enfants, vivent en appartement ou même ont leur propre maison. Toutefois, ceux-ci contractent peu de dettes pour poursuivre leurs études: environ 15% ont contracté des dettes.

2. Les étudiants à temps plein

Les étudiants inscrits à temps plein correspondent mieux à l'image que l'on se fait naturellement de l'étudiant: la plupart d'entre eux (66.8%), principalement lorsqu'ils sont inscrits au premier cycle, consacrent tout leur temps durant l'année scolaire à leurs études. Toutefois, une proportion non négligeable occupe aussi un emploi, mais il s'agit le plus souvent d'un emploi à temps partiel (27.1%). Seulement 6% de tous les étudiants inscrits à temps plein réussissent à occuper un emploi à temps plein tout en poursuivant des études. Ces emplois qu'occupent à temps plein ou partiel des étudiants universitaires ne sont que rarement en correspondance avec les études poursuivies: il s'agit le plus souvent d'emplois non-qualifiés dans les secteurs "cols blancs et services" (63.0%). Seuls les étudiants des cycles supérieurs, principalement en sciences pures, réussissent en plus grand nombre à obtenir un emploi directement lié à leurs études, par exemple en recherche.

Le mode d'insertion sur le marché du travail et aussi les sources de revenus des étudiants à temps plein ne sont nullement homogènes:

- 32.2% ont un travail durant l'année, mais le plus souvent à temps partiel. Pour la moitié de ces étudiants (et donc pour 15% de l'ensemble des étudiants inscrits à temps plein), le revenu tiré d'un tel emploi est inférieur à $2,000;

- la plupart (75%) des étudiants qui n'ont pas un travail régulier durant l'année scolaire se trouvent un emploi au cours de la période des vacances d'été. Mais, le plus osuvent (pour 62% de ces étudiants), ce travail saisonnier fournit un salaire inférieur à $2,000;

- 21.8% ont une bourse. Pour les étudiants inscrits au premier cycle, le montant de cette bourse est le plus souvent (85%) inférieur à $2,000;

- 44% ont une aide familiale. Cette proportion est plus élevée parmi les étudiants inscrits au premier cycle. Mais la moitié de ces étudiants (c'est-à-dire 23% de l'ensemble des étudiants) reçoivent une aide de leurs parents qui est inférieure à $1,000.

- le revenu annuel, dont bénéficient les étudiants est pour près de la moitié (48.7%) inférieur à $3,000. Les étudiants "plus pauvres" se retrouvent dans une proportion un peu plus élevée dans les secteurs santé-médecine et paramédical et aussi en éducation. Et à cet égard, les étudiantes sont quelque peu défavorisées en comparaison de leurs confrères. Mais il n'y a guère de différences significatives en fonction du milieu social d'origine.

- pour près de la moitié des étudiants, l'accès à l'université et la poursuite d'études supérieures (principalement aux 2e et 3e cycles) entraînent un endettement. Cette situation affecte tout particulièrement les étudiants des secteurs santé-médecine et sciences appliquées. Ces dettes sont soit inférieures à $2,000 (26.9%) soit supérieures à $2,000 (20.7%).

L'ensemble de ces observations vient donc renforcer une précédente constatation sur "l'éclatement du caractère monolithique de la notion d'étudiant". En effet, cette analyse descriptive de la condition économique et financière des étudiants universitaires a fait ressortir l'hétérogénéité des comportements de ces étudiants à l'égard du travail rémunéré, mais aussi dans la façon de combiner les revenus aux autres sources de revenus. Toutefois, si pous les uns il s'agit de stratégies d'action visant à assurer un contrôle sur leur condition économique et financière en fonction de certains choix, pour d'autres il s'agit plutôt de modes d'adaptation imposés par l'absence ou l'insuffisance pécuniaire de certaines sources de revenus.

Une nouvelle conception du rapport étude-travail semble apparaître au sein de la population étudiante qui tendrait à mettre fin au seul modèle traditionnel où l'insertion sur le marché du travail venait couronner les années consacrées aux études. En effet, un mouvement en faveur d'une alternance étude-travail se précise de plus en plus. L'importance accrue des étudiants qui soit poursuivent des études à temps partiel et exercent un emploi à temps plein soit poursuivent des études à temps plein et exercent un emploi rémunéré à temps partiel ou à temps plein, apparaît comme un indicateur de ce changement.

3.2 Le régime d'aide du gouvernement (service des prêts et bourses)

L'aide financière directe versée par le gouvernement aux étudiants des collèges et universités ne représente qu'environ 10% du budget total de l'enseignement supérieur. Néanmoins, ce sont les seules subventions allouées à ce qu'on appelle couramment la clientèle pour faciliter son accessibilité aux études supérieures; le reste du budget, 90%, constituent les subventions aux institutions. Les étudiants (la clientèle) ont souvent contesté ce régime d'aide mais ces contestations n'ont pas provoqué de changements majeurs dans le système d'aide tout au plus ont-elles contribué à faire modifier quel-

ques règles d'attribution des montants d'aide à accorder. Pour comprendre le pourquoi de cette stagnation mais aussi pour évaluer sa pertinence il faut connaître d'abord les fondements et les principes mêmes qui ont justifié son implantation.

3.2.1 Les fondements et les principes

a) Les fondements

Rappelons que ce système d'aide financière directe a été mis en application en 1966; son implantation fait suite aux recommandations du Rapport Parent dont une des préoccupations était d'étayer l'accessibilité à l'éducation.

Il a été conçu en fonction d'un partage des responsabilités entre les principaux acteurs sociaux impliqués: l'étudiant, les parents et l'Etat. Le rapport Parent définit ainsi la responsabilité de caractères sociaux:

> "Les parents qui sont responsables de leur enfant de façon à peu près complète au niveau élémentaire et secondaire le sont encore, du moins partiellement au niveau de l'Institut et de l'Université, surtout quand ils ont des revenus suffisants"[1].
>
> "Par ailleurs, l'étudiant lui-même doit à cet âge, assumer des responsabilités quant à la préparation de son avenir"[2].
>
> "Plus les familles sont, dans l'ensemble incapables de subvenir aux études d'un seul enfant, et à plus forte raison de plusieurs, plus la responsabilité économique, sociale et éducative de l'Etat s'accroît"[3].

On retrouve, sous-jacente à cette définition, une conception de l'éducation perçue à la fois comme un investissement social

---

1. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, tome III: L'administration de l'enseignement, 1966, parag. 639.
2. Ibid, parag. 639.
3. Ibid, parag. 640.

en tant que réponses aux besoins d'une société technologique en plein essor et comme un investissement individuel parce qu'il participe au développement, à l'épanouissement et à l'avenir de celui qui étudie.

Bien que soit reconnu ce double apport de l'éducation, le Rapport Parent ne reconnaît à l'Etat qu'un rôle supplétif pour assurer l'accessibilité aux études supérieures advenant une incapacité financière de l'étudiant et de sa famille. Si cette définition du rôle de l'Etat demeure congruente avec le but avoué d'élargir l'accessibilité aux études supérieures c'est que l'on a postulé qu'à ce niveau l'éducation était un placement dont le taux de rendement pour l'individu était suffisant pour avoir un effet incitatif sur l'éventuelle clientèle universitaire.

b) Les principes du système actuel

Depuis l'implantation du système, certaines modifications techniques ont été apportées; elles ont été soit prescrites par des comités mis sur pied par le service des prêts et bourses[1], soit revendiquées par les étudiants.

Toutefois, l'implication des acteurs sociaux concernés demeure un fait essentiel dans la détermination des critères de l'aide accordée. L'orientation et le choix de ces critères visant à assurer les objectifs d'accessibilité aux études collégiales et universitaires"...à tout étudiant désireux et capable de les poursuivre mais dont les ressources s'avèrent insuffisantes"[2], d'équité qui "veut qu'on exige de tous un effort sinon égal à tout le moins équivalent et qu'on accorde une aide égale ou équivalente à ceux qui sont dans des situations égales ou équivalentes"[3] et de cohérence qui implique que les éléments du système forment un tout logique entre eux mais également avec les autres politiques gouvernementales.

---

1. Ibid, parag. 641.
2. Prêts et bourses à règles d'attribution des prêts et bourses aux étudiants, année scolaire 1978-79, M.E.Q. bibliothèque nationale, Québec, p. 6.
3. Comité 76, op. cit., p. 28.

Le principe d'accessibilité tel que défini précédemment n'est pas dissociable de la responsabilité reconnue et exigée des parties en cause.

> "L'étudiant lui-même, son conjoint, ses parents ou ceux qui en tiennent lieu s'il est considéré comme dépendant, doivent toutefois participer au financement des études proportionnellement à leurs ressources respectives et ils ne peuvent se considérer comme libérés de cette obligation à la suite d'une décision personnelle"[1].

3.2.2 La mise en application des principes

3.2.2.1 Type d'aide accordée

L'attribution des montants d'aide est répartie sous forme de prêts et de bourses; l'aide accordée est d'abord versée sous forme de prêts puis complétée au besoin par une bourse. Le gouvernement garanti les prêts faits par les étudiants dans les institutions financières et en paie les intérêts jusqu'à ce que l'étudiant soit tenu de rembourser c'est-à-dire six mois après la fin de ses études. La période de remboursement varie en fonction du montant de la dette, la période maximale étant fixée à 10 ans. L'étudiant profite d'un taux d'intérêt préférentiel inférieur au taux en vigueur sur le marché: en janvier 1979, ce taux était fixé à 9 7/8% alors que les taux du marché étaient alors à 13½%.

3.2.2.2 Règles d'attribution et calcul de l'aide accordée

Ce serait trop long et probablement fastidieux pour le lecteur que l'on décrire tout le processus de calcul des montants d'aide en indiquant toutes les variables retenues pour ce calcul. On peut toutefois tenter de schématiser en ne soulignant que les éléments ayant un impact majeur; en annexe 1, on trouve les étapes détaillées du pro-

---

1. Prêts et bourses, 1978, op. cit., p. 6

cessus de calcul en vigueur pour l'année scolaire 1978-79.

a) La détermination de la situation de l'étudiant

Le statut de l'étudiant est déterminé par rapport à sa famille (indépendant ou dépendant) en fonction de son niveau d'étude (collégial ou universitaire) et selon son lieu de résidence (non-résident ou résident).

Si l'étudiant est considéré comme indépendant[1] on ne tiendra pas compte de la contribution de ses parents. Quant aux autres critères, ils serviront à déterminer le niveau de dépenses hebdomadaires admises pour chaque catégorie (se référer au tableau 1 en annexe).

b) Evaluation des besoins

L'aide auquel aura droit le candidat dépendra de l'évaluation de ses besoins définis comme étant "la différence entre le grand total des dépenses admises et le total des contributions"[2].

Dépenses - ressources = besoins

C'est à partir d'une estimation du coût du maintien de l'unité familiale faite par la Direction de la Planification de la sécurité du revenu et de la commission des loyers que le montant des dépenses admises est fixé.

---

1. Les conditions pour que le candidat soit considéré comme indépendant:
   - s'il est marié ou a déjà été marié;
   - s'il vit maritalement et garde avec lui un ou des enfants à charge;
   - s'il détient un diplôme universitaire ou 4 années d'études universitaires;
   - s'il a été sur le marché du travail pendant 2 périodes de 12 mois;
   - s'il a des personnes à charge, tout en étant célibataire;
2. Comité 76, op. cit., p. 10.

Les ressources du candidat sont établies à partir de la contribution de l'étudiant, de celle de ses parents ou de son conjoint; ces deux dernières dépendent de sa situation. On impose une contribution minimale à l'étudiant, quelque soit sa situation, et qui est calculée sur la base d'un salaire équivalent au salaire minimum payé par la majorité des employeurs du Québec à leurs employés. Pour l'année scolaire 1978-79, ce salaire était fixé à $120.45 par semaine.

Cette mesure est légitimée par le souci de maintenir une "incitation au travail" en exigeant une participation monétaire minimale de celui qui ne travaille pas et en exigeant moins que le total de ses revenus de celui qui travaille. Le calcul se fait ainsi:

Revenu de l'étudiant - 50% x (revenus-contribution min.)

Pour établir la contribution du conjoint, s'il y a lieu, on déduit les mêmes dépenses que celle du partenaire étudiant, à cela peut se rajouter des frais de garderie et des déductions par enfant.

De même, la contribution des parents est calculée en déduisant du revenu de la famille (père et mère) certaines exemptions dont les coûts du maintien de l'unité familiale, les impôts normalement payés, les frais fixés par enfant, etc.

Les besoins ainsi calculés sont comblés par un prêt dont le montant varie selon le niveau d'étude[1] et par une bourse.

---

1. Montant maximum du prêt en 1978-79:

Candidat de niveau collégial	$700.
Candidat de niveau universitaire (baccalauréat)	980.
Candidat de 2e et 3e cycles, ou 4e année universitaire	1400.
Candidat fréquentant un établissement d'enseignement reconnue pour fins de prêts sans intérêts seulement	1200.

En fait, l'aide financière accordée aux étudiants demeure congruente avec les principes définis plus tôt. On retrouve le partage des responsabilités du coût de l'éducation d'abord assumé par L'étudiant sous forme de prêt et par l'Etat, sous forme de bourse: cette baisse vient combler les besoins. C'est dans la définition même de ces besoins et dans leur mode de calcul qu'on comprend le rôle supplétif de l'Etat.

Ce système d'aide est défini comme un palliatif mais cette définition vise d'abord à assurer dans son opérationnalisation la viabilité du système, lequel on présume est assujetti à des contraintes économiques. Donc, il ne veut pas pallier en premier lieu, pour une situation financière inadéquate pour l'étudiant mais pour celle qui aura été jugée comme telle à partir de critères restrictifs.

Conclusion

Pour que le système d'aide puisse s'adapter aux changements, il faudrait que soient modifiés les principes qui le sous-tendent. En effet, depuis l'époque du Rapport Parent des changements importants ont changé certaines données de la situation vécue par l'étudiant: abaissement à 18 ans de l'âge légal du statut d'adulte, instauration d'une loi libéralisant le divorce, chômage et restriction du marché de l'emploi pour les graduès et hausse constante du coût de la vie. Ces seuls changements justifient la remise en question des principaux critères de calcul de l'aide à accorder: la contribution des parents ou la contribution du conjoint, la contribution minimale de l'étudiant, les montants alloués et le mode de remboursement des prêts.

Dans une entrevue publiée dans la revue Informeq en juillet 1978, monsieur Paul Boudreau, directeur du service des prêts et bourses, confiait sa crainte de faire du régime d'aide "un agent de changement social" en modifiant, entre autre, le principe de la responsabilité des parents. Les faits que nous avons observés dans les

chapitres précédents, tant sur les modes de vie des étudiants que sur leur condition économique et financière nous indiquent pourtant que ce mouvement vers l'acquisition de l'autonomie à l'égard de la famille est déjà largement entamé.

Le régime d'aide actuel dans ses principes comme dans son mode d'application correspond de moins en moins à une réalité; on peut même conclure qu'il est désuet. Les modifications que l'on pourrait y apporter ainsi que les solutions de rechange seront traitées dans la partie qui suit.

3.3 Les solutions envisagées

Les solutions visant à améliorer ou à modifier la condition économique et financière des étudiants peuvent être envisagées à partif d'une critique du régime d'aide financière du gouvernement, par les revendications des étudiants à ce sujet mais aussi par les solutions qui viseraient à abolir ce système d'aide.

3.3.1 Critique des critères de calcul du régime d'aide (Service des prêts et bourses)

a) La contribution des parents

L'A.N.E.Q. réclame l'abolition de la contribution des parents alléguant que le statut légal d'adulte des étudiants qui poursuivent des études supérieures devait leur conférer un statut d'indépendance à l'égard de la famille dans le calcul de l'aide accordée par le gouvernement. Dans les cadres actuels, cette abolition signifierait une plus large accessibilité des étudiants au service des prêts et bourses, accessibilité qui aurait deux conséquences écono-

---

1. Diane Pelletier Meyrand, Le service des prêts et bourses, pas une panacée, dans: Informeq, no. 28, juin-juillet 78, p. 6-7.

miques possibles, où bien elle impliquerait une augmentation substantielle du budget alloué à ce régime ou une redistribution du budget alloué entre les candidats éligibles. Cette dernière conséquence aurait comme effet de diminuer les prestations accordées.

Par ailleurs, on a vu que les parents participaient monétairement aux études de leurs enfants et ce d'autant plus que leur situation socio-économique était élevée. Mais on a vu aussi que les étudiants visaient à l'autonomie à l'égard de la famille: une proportion de 44% d'étudiants à temps plein résident chez leur parent, pourcentage qui se limite à 13.9% chez les étudiants inscrits à temps partiel. Il ne faut pas interpréter cet attachement au milieu familial en terme de valeurs mais comme dépendant d'une situation objective puisque la majorité des étudiants qui habitent ainsi chez leurs parents gagnent des revenus inférieurs à $3,000. Ils n'ont pas pour ainsi dire le choix. D'une part, on admet que la contribution des parents peut être considérée comme effective et d'autre part il semble évident que la recherche d'autonomie de l'étudiant universitaire à l'égard de sa famille est un fait social.

Si la solution est d'abolir dans les normes de calcul ce critère de dépendance, il n'en demeure pas moins que ce serait une redistribution inéquitable que d'accorder des montants d'aide sans égard à l'origine sociale des étudiants. Le calcul arbitraire de la contribution des parents devrait toutefois être rayé des critères de calcul. Mais pour conserver le caractère discriminant du régime d'aide, on pourrait accorder l'éligibilité aux candidats en ne tenant compte que de l'ensemble des revenus de la famille.

b) <u>La contribution du conjoint</u>

L'étudiant marié, s'il perd son statut de dépendance vis-à-vis sa famille, devient, selon les critères du Ministère de l'Education, dépendant du conjoint. Si, l'on pouvait plus aisément défendre des obligations crées par les liens du sang, il en est tout autrement des liens créés par une union. Cette dépendance laisse toute latitude au conjoint qui travaille de décider des projets de l'autre.

Il s'en suit nécessairement une inégalité entre les conjoints qui peut avoir des effets néfastes et qui est d'ailleurs discriminatrice puisque les unions de fait ne sont pas assujetties à cette obligation quand ils n'ont pas d'enfant.

c) La contribution de l'étudiant

L'on admet volontiers qu'il est équitable que le revenu de l'étudiant soit un critère pour établir ses besoins. Mais ce qui apparaît moins judicieux c'est de fixer un gain minimum qui n'a pas été réellement acquis. L'A.N.E.Q. dénonce d'ailleurs, ce mode de calcul des ressources pécuniaires de l'étudiant par le Ministère de l'Education qui, comme on l'a déjà dit dans la partie sur le régime d'aide, établi un revenu d'été sans que nécessairement l'étudiant ait obtenu celui-ci.

d) Le mode de remboursement des prêts

Sur la question des prêts, on postule au départ que l'on ne peut pas les abolir compte tenu de l'impact économique d'une telle mesure, du moins dans les cadres du régime actuel. Toutefois deux changements peuvent être apportés dans la politique du prêt; 1) quant au montant accordé lequel peut varier selon les désirs des candidats; 2) quant au mode de remboursement de celui-ci. C'est principalement cette deuxième dimension qui viserait à modifier sensiblement le climat d'insatisfaction et d'insécurité créé par l'endettement. On se rappelle que le régime actuel prévoit un remboursement des prêts six mois après la cessation des études et sans qu'il soit tenu compte de la situation financière de l'ex-étudiant.

e) Les bourses

L'A.N.E.Q. allègue, non sans raison, que les montants alloués par le service des prêts et bourses maintiennent les étudiants dans un niveau plus bas que le seuil de pauvreté. Il suffit de se rappeler que le maximum prévu en 1977-78 pour un étudiant célibataire indépendant et non-résident (donc la situation idéale)

est de $69.00 par semaine à cela se rajoute les frais de scolarité.

Un mode de remboursement qui tiendrait compte de la capacité financière réelle du candidat donc qui tiendrait compte de sa situation de travail, aurait sûrement pour effet d'abolir certaines inégalités principalement envers ceux qui n'ont pas d'emploi.

3.3.2 Les revendications des étudiants

Dans les cadres de l'enquête faite par Dandurand-Fournier, on a proposé des solutions aux étudiants qui étaient susceptibles de modifier leur condition économique et financière. Il est donc possible à partir de cet indicateur d'évaluer l'importance que les étudiants accordent aux solutions proposées: gratuité des frais de scolarité, augmentation des prêts, augmentation des bourses et salaire étudiant. Si l'on tient compte de l'opinion favorable qu'ils émettent au sujet de l'une ou l'autre, en fait, lorsqu'ils jugent une solution nécessaire et utile (tableau 28), la solution la plus largement privilégiée serait l'augmentation des bourses: en effet une proportion très élevée (91.3%) d'étudiants penchent pour cette solution. La deuxième solution revendiquée serait l'augmentation des prêts qui obtient la faveur d'une proportion de 87.5% d'étudiants. Avec une proportion moindre mais très élevée (76.4%) les étudiants opteraient, ensuite, pour la gratuité scolaire. Le salaire étudiant obtient peu d'appui, seulement le tiers des étudiants privilégie cette solution. Ce peu d'intérêt pour une alternative qui serait la plus susceptible d'améliorer leur condition économique et financière peut s'expliquer par le manque de précision sur les implications de cette formule dont le mode d'application est sujet à contreverses. Les rumeurs qui ont circulé au sujet de la "carte de crédit" étudiante y sont sûrement pour quelque chose.

Tableau 28

Attitudes des étudiants à l'égard de diverses revendications

Revendications	Attitudes			
	Nécessaire	Utile	Superflu	Total
Gratuité des frais de scolarité	76.4 / 26.6	49.8	23.7	100.0 (112467)
Augmentation des prêts	87.5 / 32.9	54.6	12.5	100.0 (109838)
Augmentation des bourses	91.3 / 38.1	53.2	8.7	100.0 (109369)
Salaire étudiant	33.0 / 9.9	23.1	65.0	100.0 (109318)

3.3.3 Les solutions de rechange

a) La gratuité des frais de scolarité

Cette mesure, souvent mise de l'avant, ne modifierait pas de façon substantielle la condition économique et financière des étudiants: d'abord parce que ces frais sont en moyenne de $800. par année et ensuite parce que le régime d'aide du gouvernement inclus déjà ces frais dans le calcul des dépenses permises.

Tout au plus, peut-on considérer cette solution comme une mesure temporaire dont l'impact serait minime.

b) Le pré-salaire

On peut concevoir le salaire étudiant principalement sous deux formes: un revenu minimum garanti ou un pré-salaire.

Le revenu minimum garanti dont pourrait bénéficier les étudiants consisterait en une mesure sociale qui, en fait, s'étendrait à l'ensemble des citoyens.

La formule du pré-salaire étudiant actuellement à l'étude au Ministère de l'Education est celle proposée par le rapport Lassonde[1]. C'est d'ailleurs cette même formule que l'A.N.E.Q. a fortement dénoncée parce qu'elle consiste essentiellement à établir une "carte de crédit" étudiant.

Cette solution mise de l'avant dans le rapport Lassonde s'appuie sur une justification théorique différente de celle du système d'aide actuel. L'éducation n'est plus conçue comme un investissement mais comme un "bien de consommation". Les conséquences d'un tel changement sont assez évidentes: la question des bénéficiaires de l'éducation ne se pose plus, le consommateur est celui qui jouit du bien qu'il se procure et en assume également les coûts. Il est difficile de mesurer la pertinence d'un tel système mais on peut s'interroger sérieusement sur ses effets. N'est-il pas prématuré pour une société de prétendre qu'elle atteint un niveau de saturation tel dans le développement intellectuel de sa population que l'éducation devient un bien de consommation. Non seulement ce bien sera soumis aux lois du marché mais il risque de devenir un bien de luxe auquel seul aura droit l'élite.

Conclusion

Il est difficile de faire le tri parmi les solutions envisagées sans tenir compte de toutes les implications qu'elles supposent tant économiques que sociales. Mais l'on peut conclure que les solutions visant à applanir les inégalités dans la condition économique et financière des étudiants doivent permettre d'atteindre les objectifs suivants:

---

1. Guy Lassonde, Politique du post-obligatoire ou l'accessibilité à l'éducation, phase 2, gouvernement du Québec, Ministère de l'Education, juillet 1977, 21 pages.

1) procurer l'accessibilité aux études supérieures pour tous les candidats ayant les aptitudes requises et qui en manifestent le désir;

2) assurer une liberté de choix dans le mode d'insertion favorisé par l'étudiant pour la poursuite de ses études;

3) conférer un caractère suffisamment incitatif pour assurer le maintien et la continuité de la démarche de scolarisation généralisée déjà entreprise.